



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 13 septembre 2005 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Christian Breton Gilles Gamache
Directeur-général :	Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par un moment de silence.

05-09-105

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et rédigé tout en ajoutant les points suivants :

10.- Avis de motion – règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection du Centre communautaire et sportif, de l'école no 1 et du bâtiment du curling, au montant de 1,236,500\$,et de décréter un emprunt du même montant.

11.- Résolution – Nomination – Mme Geneviève Gleeton – responsable du suivi-terrain des projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-09-106

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 AOÛT 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 9 août 2005 soit et est accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



05-09-107

4.- **ADOPTION DES COMPTES – AOÛT 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions d'août 2005 s'élevant à 259,464.55\$ et la liste des comptes à payer relatifs à la même période s'élevant à 39,982.76\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-09-108

5.- **RÉSOLUTION – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 05-08-101 – CONTRAT DE COMPACTION DU SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 05-08-101 visait l'octroi d'un mandat spécial en matière de compaction du site d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat fut lancé sur la base d'échanges préliminaires;

CONSIDÉRANT QUE les détails de ce contrat de même que sa contrepartie financière se sont précisés en date du 25 août 2005 avec la transmission d'une proposition officielle;

CONSIDÉRANT QUE certaines données diffèrent par rapport aux échanges préliminaires;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la résolution portant le numéro 05-08-101 adoptée le 9 août 2005 soit et est modifiée de façon à indiquer une contrepartie financière maximale de 21,000.00\$ plus taxes à l'égard du projet de compaction du site d'enfouissement technique;

QUE ce contrat soit et est accordé à l'attention de « Services environnementaux AES, division de Services Matrec inc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-09-0109

6.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion



QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Club de l'Âge d'Or « Les vaillants de Chapais » (30^e anniv.) 150.00\$
Chambre de commerce de Chapais (cotisation annuelle) 250.00\$
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-09-110

7. **RÉSOLUTION – APPROBATION DE RÈGLEMENTS FACE À DIVERSES RÉCLAMATIONS**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du fonctionnement normal des départements municipaux surviennent des accidents entraînant des dommages encourus par des tiers;

CONSIDÉRANT QU'en 2005, trois (3) citoyens ont transmis une réclamation à la Ville de Chapais pour des dommages subis soit à un véhicule soit à une propriété;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'impact direct qu'a la multiplication des réclamations sur les primes d'assurance, il devient avantageux pour la municipalité de prendre en charge ces dossiers de réclamation, d'enquêter et de trancher à l'égard desdites réclamations;

CONSIDÉRANT les conseils prodigués par notre courtier en assurance de dommages;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accepte de verser les indemnités suivantes à l'égard de dommages subis à des tiers :

<u>Réclamant</u>	<u>montant</u>
M. Michel Lampron	1,000.00\$
M. Denis Gauthier	50% de la facture (maximum de 657.15\$)
M. Pierre Jacob	50% de la facture (maximum de 660.91\$)

QUE le versement de l'indemnité soit et est exécutoire après présentation de la facture finale établissant que les réparations ont été réalisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-09-111

8.- **RÉSOLUTION – MANDAT – JACQUES THIBEAULT – RÉPARATION DE LA POMPE DU CAMION INCENDIE FORD 1994**

CONSIDÉRANT QUE le camion d'incendie Ford 1994 n'a pas réussi à traverser avec succès les tests U.L.C. pour être reconnu comme premier répondant en raison d'une défaillance au niveau de la pompe (pression insuffisante);

CONSIDÉRANT QU'en fonction de l'ampleur du territoire à couvrir, il est essentiel d'avoir des ressources capables de répondre à toute situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le camion d'incendie précité n'ayant pu passer son test de performance fait l'objet de contraintes opérationnelles par mesure de sécurité à savoir qu'il n'est plus utilisé pour alimenter des pompiers agissant à l'intérieur de bâtiments;



CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit que le camion d'incendie GMC ayant dépassé sa limite d'âge de 25 ans ne sera plus utilisé qu'à titre de 2^e répondant;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jacques Thibeault a transmis en date du 29 août 2005 une soumission visant à reconditionner la pompe existante à son atelier de Pierreville;

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2004, tout camion d'incendie doit passer ses tests de performance afin que la municipalité puisse toucher un crédit d'assurance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais donne le mandat à l'entreprise Jacques Thibeault pour les réparations de la pompe du camion d'incendie Ford 1994 suivant les termes de sa proposition datée du 29 août 2005 faisant état d'un coût total maximum de 8,000.00\$ plus taxes;

QUE la Ville de Chapais autorise la reprise du test U.L.C. directement dans l'atelier de Jacques Thibeault;

QUE la Ville de Chapais demande à la Ville de Chibougamau de fournir un camion d'incendie, au besoin, pour couvrir une intervention éventuelle pendant la période d'absence du camion incendie Ford 1994 et demande aux autorités chibougamoises de fixer la contrepartie financière se rattachant à cette attribution de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-09-112

9.- **RÉSOLUTION –APPROBATION DE LA DÉROGATION MINEURE 05-011**

CONSIDÉRANT QUE le comité de dérogation mineure a transmis une recommandation favorable relativement à la demande de dérogation produite par l'entreprise « Les Gestions L.C. inc. » à l'égard de son entrepôt situé au 180 boulevard Springer Chapais;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure demandée par Gestions L.C. inc. pour son entrepôt du 180 boulevard Springer Chapais dont la marge arrière est de 0 mètre plutôt que les 7.5 mètres demandés et dont la marge latérale droite est de 1.21 mètre plutôt que les 2 mètres exigés, telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme.

QUE la Ville de Chapais signale au demandeur qu'elle ne se considérera nullement responsable relativement à tout dommage subi par l'entrepôt ou par l'immeuble principal advenant le cas où la circulation de véhicules municipaux et leur fonctionnement endommagerait l'entrepôt et dans le cas où la valve d'arrêt connaîtrait une fuite entraînant des dommages à l'entrepôt ou à l'immeuble principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



05-09-113

10.- **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉFECTION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET SPORTIF, À L'ÉCOLE NO 1 ET AU BÂTIMENT DU CURLING, AU MONTANT DE 1,236,500\$, ET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT**

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments municipaux n'ont pas fait l'objet de réfection majeure depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'école no 1 a fait l'objet d'un projet majeur de réfection (fenestration) en 1996 et que ce bâtiment, en l'absence d'un nouvel occupant et de travaux majeurs, est susceptible d'être irrécupérable dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du curling vit des problèmes majeurs au niveau de sa structure (murs extérieurs, absence de dalle de fondation, etc...) qui écourtent la période de pratique des activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire et sportif voit sa structure se détériorer au fil des ans, en particulier au niveau de son mur extérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée avec la société d'état Hydro-Québec définissant les retombées financières du projet Eastmain 1 assure à la Ville de Chapais des redevances annuelles couvrant largement la nouvelle dette à long terme à contracter pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE

Mme la conseillère Lorraine Boucher donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection au Centre communautaire et sportif, à l'école no 1 et au bâtiment du curling, au montant de 1,236,500\$, et de décréter un emprunt du même montant.

05-09-114 11.-

RÉSOLUTION – NOMINATION – MME GENEVIÈVE GLEETON – RESPONSABLE DU SUIVI-TERRAIN DES PROJETS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

CONSIDÉRANT le départ de Mme Lyne Forgues qui assurait dans le passé le suivi-terrain des projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT l'obligation d'effectuer les inspections pour déterminer si les projets retenus sont réalisés dans le respect des avis d'admissibilité qui en découlent et l'obligation de compléter les fiches de visite terrain pour la gestion desdits projets;

CONSIDÉRANT QUE Mme Geneviève Gleeton assure déjà le suivi des projets de développement économique pilotés par la Corporation de développement économique de Chapais;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais retienne les services de Mme Geneviève Gleeton pour assurer le suivi-terrain des projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Devin : 1-déménagement de l'organisme Tourisme Baie-James 2- résultats financiers des activités du 50^e anniversaire de Chapais 3- projet de complexe porcine 4- assemblée générale annuelle et états financiers de la Corporation de développement économique de Chapais

Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Lachance : 1- virage à droite aux feux rouges 2- moment de la réparation du feu de circulation « ouest »

Sujets couverts par Mme la conseillère Lorraine Boucher : 1- présence de « caches » pour la chasse aux canards en bordure de la route 113 2- appui à la nouvelle station FM de Chibougamau 3- inquiétudes rattachées à l'absence de la Sûreté du Québec sur le territoire de Chapais 4- Félicitations adressées aux gens qui se sont impliqués dans le 50^e anniversaire.

Sujets couverts par M. le conseiller Christian Breton : 1- remerciements aux bénévoles qui ont travaillé aux activités du 50^e anniversaire 2- Programme d'activités du Centre communautaire et sportif

Sujets couverts par M. le conseiller Gilles Gamache : 1- précisions sur la présence de la Sûreté du Québec .

M. le maire Jacques Bérubé félicite le président et le comité organisateur des fêtes du 50^e anniversaire. Il signale que des interventions sont à prévoir dans les prochaines semaines concernant les projets de SNC Tech et de complexe porcine.

QUESTIONS DU PUBLIC

Précisions demandées par rapport à la position de la Ville de Chapais à l'égard du projet de radio communautaire et du projet de radio FM

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Gamache appuyée par M. le conseiller Gilles Lachance et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Directeur-général



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 22 septembre 2005 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères : Madeleine Devin
Messieurs les Conseillers : Gilles Lachance
Pascal Dion
Gilles Gamache
Christian Breton
Directeur-général : Daniel Dufour

Était absente Mme la conseillère Lorraine Boucher

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare l'assemblée dûment convoquée et ouverte.

05-09-115

2.- **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

05-09-116

3.- **RÉSOLUTION – SUBVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance



QUE la Ville de Chapais approuve le paiement de la somme suivante sous forme de subvention et don :

Corporation de développement économique de Chapais 40,000\$

QUE cette subvention soit et est tirée des redevances versées par la Société d'État Hydro-Québec dans le cadre du projet Eastmain 1-A.

Mme la conseillère Madeleine Devin et M. le conseiller Pascal Dion votent contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05-09-117

4.- **RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-367 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉFECTION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET SPORTIF, À L'ÉCOLE NO 1 ET AU BÂTIMENT DU CURLING, AU MONTANT DE 1,236,500\$, ET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

D'ADOPTER le règlement intitulé « Règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection au Centre communautaire et sportif, à l'école no 1 et au bâtiment du curling, au montant de 1,236,500\$, et de décréter un emprunt du même montant.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Devin: 1- autosuffisance financière de la Corporation de développement économique de Chapais. 2- remboursement des honoraires professionnels reliés aux études du complexe porcin. 3- Assemblée d'informations concernant le projet de garderie.

Sujet couvert par M. le conseiller Gilles Gamache : 1- frais de la publication d'une annonce informant la population de la séance spéciale du conseil.

QUESTIONS DU PUBLIC

Nil

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Gamache appuyée par M. le conseiller Gilles Lachance et faite

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier